

REGLEMENT NATIONAL MOUTARDE CRIT 2017 (english version below)

art 1 - Presentation : Le NATIONAL MOUTARDE CRIT est reserve a tous les cyclistes, hommes et femmes, qui évoluent sur des vélos a pignon fixe, et uniquement a ceux-ci.

Cette course se disputera le 9 septembre 2017, sur une distance de 30 km environ pour la Finale Hommes et 25 km environ pour la Finale Femmes.

art 2 - Conditions de participation

- Avoir plus de 18 ans,
- Ratio recommande : 49x15
- Chronométrage par transpondeur
- Vélo à pignon fixe obligatoire
- Pas de freins
- Casque Obligatoire
- Certificat medical de moins de 12 mois, autorisant la pratique du cyclisme en competition, obligatoire
- Roue arrière a pignon fixe avec contre-écrou obligatoire
- Cintre de piste ou route (Riser et Bullhorn Interdits)
- Cales autos, cales-pieds ou straps obligatoires
- Bouchons sur les cintres obligatoires
- Pédalier a clavettes interdit
- "Suicide hub" Interdit
- La course va être très rapide et très technique, assurez-vous de bien contrôler votre vitesse à l'approche des virages
- Il est important de tenir sa ligne sur tout le parcours et notamment dans les virages
- Skidder n'est pas autorisé
- Il est interdit de bloquer un concurrent qui tente de vous dépasser
- Verifier bien la pression de vos pneus et leur état doit être impeccable
- Lors des Finales, chaque rider rattrape par la tete de course doit stopper immédiatement et sortir du circuit (Avertissement par la Moto Ouvreuse ou par Drapeau Rouge sur ligne d'arrivée)
- A la fin de la course, restituez le materiel qui vous aura été prêté (comme le transpondeur qui sert pour le chronometrage) sous peine de devoir la somme de 80€ à l'organisation
- Circuit fermé et sécurisé par une moto ouvreuse ainsi qu'une voiture balais pour fermer la course.

art 3 - Conditions générales

En participant au NATIONAL MOUTARDE CRIT :

- Je reste concentre pour ne pas mettre ma sécurité en danger,
- Je reste maitre de ma vitesse et de mon velo,
- Je m'engage à donner le meilleur de moi-meme tout en respectant les autres (organisateur, coureurs, public...),
- Je viens en premier lieu car j'aime le velo et je ferais mon maximum pour apporter de la bonne humeur,

- J'ai conscience que la course présente des risques et je les accepte,
- Je ne tiendrai en aucun cas l'association PROGRÈS SPORT et la société SPORTUNIT responsables en cas de chute ou autres dommages,
- Je m'engage donc à venir avec un vélo bien entretenu et avec de bons réglages
- En cas de chute ou de problème de matériel sur le parcours, merci de sortir du parcours et de stopper la course si vous ne pouvez pas repartir dans de bonnes dispositions
- Je reconnais rester responsable de ma participation à la Manifestation et qu'aucune réclamation ou action de quelque nature que ce soit ne pourra être considérée comme recevable à l'encontre de l'association PROGRÈS SPORT, de la société SPOTUNIT, des partenaires de l'événement et de la Ville de DIJON.

art 4 - Assurances

- Je certifie être assuré(e) au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la course
- La société Sportunit, organisatrice de l'événement, a souscrit une police d'assurance n°3846067904 dont l'objet est de garantir, notamment, conformément aux prescriptions des articles L321-1, L311-9, D321-1, R331-14, A331-24 et A331-25 du code du sport, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique.
- En conséquence, nous vous conseillons fortement de souscrire une assurance couvrant vos propres dommages corporels et matériels du type "Garantie des Accidents de la Vie". Rapprochez-vous de votre assureur pour connaître en fonction de votre situation l'assurance qui vous convient le mieux.

art 5 - Lutte contre le dopage

- Je certifie ne jamais avoir eu recours à des substances dopantes pour améliorer mes performances
- Sportunit se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne ayant déjà été convaincu de dopage dans le cyclisme ou tout autre discipline sportive.

Toute l'équipe PROGRES SPORT et Sportunit vous souhaitent une bonne course à toutes et à tous.

RULES OF THE NATIONAL MOUTARDE CRIT 2017

art 1 : Presentation The NATIONAL MOUTARDE CRIT is only for men and women riding fixed gear bikes and only them. This race is going to take place on the 23th of July 2016 and will be more or less 30 km long for the men's race. The women's race will be more or less 25 km.

art 2 : Conditions of participations

- Be at least 18 years old

- Recommended gear ration : 49x15
- Electronic chips will be used for tracking
- Fixed gear only (Track or road bike with a track bike rear wheel)
- No brakes
- Helmet required
- Doctor's certificate (less than 12 months old) is mandatory
- Track rear wheel with lock ring required
- Track handlebar required (bullhorn and riser are forbidden)
- Foot retention required
- Bar plugs are mandatory
- Lapped riders are eliminated and must leave the race track
- The race will be fast and the curves are extremely tight. Make sure to give yourself room to slow down for the approaching corners
- It is important to hold a smooth line through the corners
- Skidding is forbidden. Riders skidding dangerously into the corners will be removed from the race
- Riders must hold their line and are not allowed to block riders attempting to make a pass
- Make sure your tyres are completely inflated and in good condition
- At the end of the race, you must return the chip and everything lent by the organisation otherwise you will be charged 80€
- Close race track secured by two motorcycles or car (one leading and one following)

art 3 : General conditions

- I am always focus to avoid injuries
- I am aware of my speed and master my bike
- I will do my best to win while respecting the others (riders, spectators, ...)
- I am participating primarily because I love bikes and I will do my best to make the event pleasant
- I know that the race brings risks and I accept them. I will not held the PROGRES SPORT Association and the SPORTUNIT firm responsible in case of falls or other damages
- I will bring a well maintained bike
- In case of falls or big material problems, the riders will have to go out of the race
- I recognize being responsible during the whole event and can't held responsible the town of Dijon, Progrès Sport, Sportunit, or the difference collaborators and sponsors

art 4 - Insurances

- Progres Sport and Sportunit has a subscription to a liability insurance as organiser, but each rider must subscribed to his own insurance
- It is highly recommended that athletes maintain liability and health insurance to sufficiently cover their participation, their own damages and damages caused to others (spectators, volunteers)

art 5 - Anti-Doping

- Athletes confirm they have never served a doping violation

- Progres Sport and Sportunit does not accept registration from rider who have served a doping violation in cycling or in other sport

Progres Sport and Sportunit wish you all a good race. Have fun !